



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contrats initiative emploi

Question écrite n° 48359

Texte de la question

M. Georges Sarre demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales de bien vouloir lui apporter quelques précisions quant à la manière dont sont débloqués à Paris les crédits permettant aux employeurs de recevoir les subventions, auxquelles ils ont droit lorsqu'ils emploient des salariés engagés sur la base d'un contrat initiative emploi (CIE). Il semble en effet qu'à Paris, un retard de versement de l'ordre de 2 mois soit constaté depuis la fin de l'année 1996 et au début 1997, ce qui a des repercussions extrêmement négatives sur la trésorerie des commerçants et artisans en particulier. Aussi souhaite-t-il connaître les mesures qui seront prises pour que le versement des subventions en question soit effectué le plus rapidement possible.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48359

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 777